



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 janvier. — Voici la manière dont le *Globe* s'exprime sur le changement de ministère espagnol :

« Les successeurs de M. Zéa sont des hommes de principes libéraux, et en même temps connus par leur modération. L'administration actuelle est parfaitement adoptée aux exigences du moment. Ils ont à déraciner d'énormes abus ; mais il faut espérer que leur zèle sagement dirigé ne poussera pas trop brusquement l'œuvre nécessaire de la réforme. Nous leur souhaitons plein succès dans leur entreprise. Jamais hommes n'auront été appelés à faire plus de bien à leur pays.

« L'Espagne vient de prendre rang parmi les puissances libérales et progressives de l'Europe. L'effet de cet événement sur le reste du monde doit être de la plus haute importance. La Russie, la Prusse et l'Autriche se sont étroitement unies pour étendre autant que possible le principe répressif et stationnaire de gouvernement. La France, l'Angleterre, le Portugal et l'Espagne sont inévitablement liées par une commune participation au principe contraire. La force morale et politique de cette union occidentale aura une influence décisive sur les destinées de l'Europe ; et si cette force est dirigée, comme tout l'annonce, par la sagesse et la modération ; elle maintiendra la paix du monde, en augmentant le bonheur et la prospérité de toutes les nations. »

On écrit de Portsmouth, le 21 janvier :

« Dimanche dernier est arrivé dans notre port, venant de Plymouth, le vaisseau de S. M. *Endymion*, capitaine sir Samuel Roberts ; ce matin est arrivé l'amiral Josias Bowley, qui a arboré son pavillon sur ce vaisseau, et qui a reçu l'ordre de se rendre dans la Méditerranée pour remplacer sir P. Malcolm, dans le commandement en chef de cette station.

« On écrit de Shorness : « On dispose dans la plus grande hâte le vaisseau de S. M. le *Puissant*, qui doit recevoir des instructions. Le vaisseau de S. M. le *Tonnant*, de 80 canons, prêt à mettre en mer, doit se rendre, dit-on, la semaine prochaine à Plymouth, pour y recevoir deux mois de paie d'avance. Deux bâtimens de 60 s'équipent en ce moment. Les ouvriers ont travaillé hors des heures ordinaires même, pour accélérer la conclusion des travaux. (*Kentish Gazette*.)

« Une traite de 40 milles dans une heure, avec une charge légère, a été dernièrement obtenue sur le chemin de fer de Manchester, et l'ingénieur M. Stevenson a émis l'opinion que l'on pourrait construire une machine qui parcourrait 100 milles dans une heure, bien qu'il reconnaisse, qu'à cette rapidité de mouvement, la résistance de l'air deviendrait très-considérable. Les machines que l'on confectionne à présent ont une puissance égale à huit fois celle de Rocket, qui était la plus énergique ; le poids est un peu plus grand, mais il est également bien réparti sur six roues, et la machine locomotrice est placée d'une manière plus avantageuse, les tubes du bouilleur sont d'airain au lieu de cuivre (brass instead of copper), plus petits et plus nombreux. La dernière machine peut parcourir 23,800 milles avec les plus légères réparations en ne faisant par jour que quatre à cinq courses de 30 milles chaque.

« Nous apprenons par la voie de Lima, du 28 septembre, que la ville d'Arica a été détruite par un tremblement de terre épouvantable qui s'est fait sentir le 18 du même mois. Treize ou quatorze maisons ont seules été épargnées, et l'on évalue à

six ou sept cents le nombre de personnes qui ont perdu la vie dans cette catastrophe. Tacua n'est plus qu'un monceau de ruines ; la délicieuse vallée de Zapa est ravagée ; le fameux morne connu sous le nom de White-Bluff, qui se trouve à l'entrée du port d'Arica, à 200 pieds d'élévation du niveau des terres environnantes, est descendu jusqu'à la surface de l'Océan.

FRANCE.

Paris, le 28 janvier. — Cinq ministres, le président du conseil, les ministres du commerce, de l'intérieur, des affaires étrangères et des finances, sont venus conférer aujourd'hui avec la commission du budget. Ils ont, comme la commission, fait la distinction entre les diverses dépenses du budget, les dépenses indispensables, sans lesquelles le ministère ne peut pas se charger de la conduite des affaires, et les dépenses utiles.

Parmi les premières est celle de l'armée. Le maréchal Soult avait pensé qu'il pouvait en élever l'effectif à 371 mille hommes ; cet effectif est ramené à 310 mille hommes, c'est-à-dire au taux du budget de 1834. L'opposition demandait 284 mille hommes seulement, soutenant que c'était le taux de l'année dernière. M. Lepelletier d'Aunay, répondant à M. Odillon-Barrot, a rappelé que le taux prévu en 1834 était de 310 mille hommes, et que la commission avait résolu de prendre pour base du budget actuel, le budget prévu de l'année dernière. De cette manière, la discussion se trouve replacée sur le même terrain qu'il y a un an, entre ceux qui veulent 310 mille hommes et ceux qui en veulent 284 mille.

Le ministère déclare que l'honneur et l'intérêt du pays ne lui permettent pas de descendre au-dessous de 310,000 hommes. (*J. des Débats*.)

« M. le maréchal maison a été parfaitement accueilli à St.-Petersbourg. L'empereur Nicolas lui a rappelé avec obligeance les rapports qu'il avait eus en 1814 avec le czar Alexandre, son frère, lors de son séjour à Paris. Aucune caresse n'a été oubliée, et M. de Broglie l'a hautement annoncé dans ses salons comme un gage de paix et de bonne amitié avec la Russie. D'un autre côté, les personnes qui fréquentent la société de M. Pozzo di Borgo se sont aperçues d'un changement complet de ton et de manières. L'ambassadeur de Russie est plein de grâce et de bon vouloir pour la France. Certes, nous nous félicitons de tout ce qui peut accroître nos bons rapports avec les grandes puissances de l'Europe ; mais nous demanderons seulement si cette amabilité couvre une arrière-pensée politique.

La Russie veut amortir le mauvais effet qu'à produit son dernier traité avec la Porte. Il avait soulevé la diplomatie ; on veut la calmer ; on caresse pour endormir. C'est à notre gouvernement qu'il appartient de surveiller les démarches de la Russie aux Dardanelles. Il ne suffit pas que M. le maréchal Maison soit bien accueilli dans le palais d'hiver de St.-Petersbourg, il faut encore que l'honneur, les intérêts et l'indépendance de la France à l'extérieur soient reconnus et respectés par les grands cabinets. (*Constitutionnel*.)

« Il résulte d'un exposé distribué aux chambres sur l'état des travaux de canaux entrepris en vertu des lois de 1821 et 1822, que dans la période de quinze mois qui se terminait au 15 octobre dernier, les entreprises ont fait d'assez grands progrès : deux lignes importantes, le canal de Bourgogne et le canal du Rhone au Rhin, ont été ouvertes à la circulation sur toute leur étendue ; et bien que la navigation n'y soit pas établie encore d'une manière constante, ces premiers essais ont pu faire concevoir, pour un avenir prochain, de légitimes espérances.

Sur les canaux de Bretagne, du Berri et sur le canal d'Arles à Bouc, dit l'exposé, des parties nouvelles ont été ou vont être aussi ouvertes à la navigation ; et rien ne sera négligé pour achever dans le plus court délai possible ces grandes voies de communication qui doivent vivifier le sol de la France sur 600 lieues de longueur.

Il résulte d'un compte sommaire publié par le *Moniteur*, que les dépenses faites pour ces canaux s'élevaient au 24 octobre dernier à 172,690,655 fr. et il restait à dépenser pour leur achèvement complet 46,200,000 fr.

« La société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France s'est enfin constituée régulièrement et d'une manière définitive, par un acte signé et arrêté tout récemment. Le comité est composé ainsi qu'il suit :

Lord Henri Seymour, président ; M. Rieussec, vice-président ; MM. le comte Demidoff, le comte de Cambis, le chevalier Machado, Delamarre, Mazin-Gaccia, Charles Laffite, de Normandie, membres du comité.

S. A. R. a souscrit pour 3,000 fr. Une somme de 7,000 fr. formée par divers souscripteurs, et déjà réalisée pour composer les prix.

Le premier prix, de 2,600 fr., sera disputé par les chevaux de tout âge et de toute espèce, nés et élevés en France.

Le second prix, consistant en un vase de 1,500 fr., plus 1,000 fr. en argent, par les chevaux de tous les pays et de tout âge.

Le troisième, de 1,200 fr., par des chevaux de demi-sang de tout âge.

Le quatrième, de 2,500 fr., par des chevaux de trois ans de toute espèce, nés et élevés en France.

Le cinquième de pareille somme, par des chevaux de quatre ans de toute espèce, nés et élevés en France.

Enfin le prix de M. Demidoff sera disputé par des chevaux de toute âge et de toute espèce, nés et élevés en France.

« On écrit de Valence (Drôme), le 11 janvier, à la *Gazette des Tribunaux* :

« Vous rapportez un jugement d'un tribunal de première instance, qui a autorisé une expropriation forcée pour la somme de 52 francs. Je puis vous donner connaissance d'un fait plus extraordinaire dont j'ai été témoin à Valence. Les biens de M. Dorey, géomètre, ont été saisis immobilièrement pour onze francs, et ils ont été vendus 88,000 francs. Le jugement qui servait de base à la poursuite émanait d'un juge-de-peace qui avait condamné M. Dorey à quelques dommages-intérêts. »

« La mode des bals qui avait commencé l'année passée avec tant de fureur a redoublé cette année.

« Les saint-simoniens qui se trouvent encore à Paris, se disposent à partir incessamment pour l'Égypte, afin d'y fonder leur colonie. Ils attendent pour cela les ordres du père Enfantin. Ils ont déjà reçu de ses nouvelles, il y a huit ou dix jours. Elles annonçaient que les affaires allaient bien de ce côté. Le père Enfantin a obtenu une audience de Méhémet-Ali, qui les a encouragés dans leur projet de s'établir en Égypte, et qui leur a promis de les favoriser de tout son pouvoir.

Le père Enfantin, après s'être beaucoup loué de la conduite de Méhémet-Ali envers lui et les siens, va jusqu'à dire qu'il espère qu'un de leurs sera nommé ministre du commerce et des travaux publics en Égypte. On sait en effet que l'Anglais qui occupait ce poste éminent vient de mourir. Les saint-simoniens ont déjà formé la *légion des travailleurs*, qui s'occupera de fertiliser l'Égypte en contruisant

aux-mêmes le canal de Suez, en ouvrant des routes et en s'occupant à activer les relations commerciales de l'Égypte.

Ils ont en outre formé à Paris les cadres d'une sorte d'école ou d'institut dans lequel on fera des cours publics aux Égyptiens sur les sciences abstraites, sur les mathématiques, la physique, la chimie, etc. Tous les professeurs qui sont destinés à faire ces cours sont déjà choisis et prêts à partir pour Alexandrie.

— Dans la séance d'aujourd'hui, la chambre des députés s'est occupée de la discussion des projets de loi, concernant les pensions à accorder à la veuve du maréchal Jourdan, et aux veuves des généraux de Caen, Daumesnil et Gérard. On sait que la commission avait conclu au rejet, mais la chambre a adopté le projet qui accorde 12,000 f. à la veuve du maréchal Jourdan et 3,000 à la veuve du général de Caen.

Au départ du courrier, le scrutin était commencé sur la pension de la veuve Daumesnil.

— On nous écrit de Frauenfeld (Suisse), le 8 janvier :

« Un événement affreux vient de se passer dans un couvent d'Eschingen. Un moine a été descendu il y a dix jours dans le caveau souterrain qui sert de sépulture aux membres de la communauté, et où ils sont placés dans des cases préparées à cet effet, et enfermés dans un simple linceul. Avant-hier un autre moine étant mort, quel ne fut pas l'effroi général lorsqu'après avoir levé la pierre qui ferme l'entrée du caveau, on trouva sur les premières marches le corps de celui qui l'avait précédé. Il paraît que cet infortuné, revenu d'une longue léthargie, après s'être traîné jusqu'au bout de l'escalier et y avoir fait des efforts impuissants pour se faire entendre ou soulever la pierre, y est mort du supplice de la faim. Ses dents étaient enfoncées dans son bras gauche qu'elles avaient cruellement déchiré. Cet horrible spectacle a jeté la consternation parmi les spectateurs. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 29 JANVIER.

Dans la soirée d'hier (28 janvier), un violent orage a éclaté entre six et sept heures du soir, par un vent d'ouest-sud ouest très-violent; il était accompagné d'une forte averse et d'éclairs extrêmement vifs, qui, vers 6 heures 48 minutes surtout, étaient suivis à de très-courts intervalles par de forts coups de tonnerre; l'on pouvait juger que le foyer de l'orage était extrêmement rapproché de l'Observatoire. Le thermomètre centigrade indiquait 12° 3; il a ensuite considérablement baissé, et ce matin, avant le jour, il n'indiquait plus que 3° 3. Le baromètre, au contraire, a atteint son minimum dans la soirée d'hier, vers 7 heures, puis il a rapidement remonté de 744,84 mill. jusqu'à 759,80 mill. où il se trouvait ce matin (29 janvier.)

L'hygromètre a également manifesté des changements remarquables. A 11 heures du matin, il avait indiqué la plus forte sécheresse de ce mois et marqué 66° 5 de Saussure.

La quantité d'eau recueillie après l'orage s'élevait à 14 millimètres.

Le mois sera très-remarquable dans les annales météorologiques et particulièrement par sa température: le 24, le thermomètre s'est élevé plus haut qu'on ne l'avait encore observé à Bruxelles au mois de janvier, il marquait près de 14° centigrades au dessus de zéro.

On fait depuis le milieu de ce mois des observations météorologiques suivies d'heure en heure, dans les appartements de la société générale de Londres. L'Observatoire de Bruxelles prend part à ces observations d'après l'invitation qui lui en a été faite.

— Le service funèbre de M. Kock a eu lieu hier à 11 heures du matin, dans le temple de l'abbé Helsen, une foule immense s'y est portée. La messe et le sermon ont été dits en français. M. Helsen était assisté de M. Lanßen, ancien curé de Saint-Jacques-Capelle-lez-Dixmude.

— La haute cour militaire, dans son audience d'hier, a prononcé son arrêt dans l'affaire du gé-

néral Vandermere, prévenu de coups et violence, à l'aide de sa canne, sur un agent de la police judiciaire (recors d'huissier), dans l'exercice de ses fonctions. Il a été condamné à six jours d'emprisonnement et aux frais.

— Le bon, l'excellent Duchampy a épousé hier Mlle. Thuillier. Aussi le rôle de brigand, de *Fra Diavolo*, joué hier soir par Vigentini, avait-il perdu tout le charme, toute l'originalité que lui donne Duchampy. Au lieu d'un délicieux portrait, le public n'a plus eu sous les yeux qu'une mauvaise caricature.

LIEGE, LE 30 JANVIER.

La chambre des représentants, dans sa séance d'hier s'est occupée d'un amendement présenté par M. Dabus à la rédaction du projet de loi relatif à l'introduction en Belgique des fabriques et machines modèles. La discussion continue sur cet objet.

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Le *Messenger de Gand* contient aujourd'hui un article d'amère ironie contre les industriels de Gand qui, selon lui, se seraient laissés leurrer par les promesses du gouvernement et de la banque. La colère mal déguisée du *Messenger* prouve assez que les choses n'ont pas tourné selon ses désirs. Sans nous faire les approbateurs d'un arrangement que nous ne connaissons pas, il est indubitable qu'il a déjà produit son effet, puisque les stipendiés de Guillaume, si intéressés à faire croire à la détresse de la fabrique, annoncent que toutes les manufactures sont maintenant en pleine activité.

— Nous apprenons qu'un malheur affreux vient d'arriver à la houillère de Baden-Berg, aux environs d'Aix-la-Chapelle. Les eaux ont fait invasion dans la bure. On est incertain sur le sort d'une soixantaine d'ouvriers. Cette houillère appartient à une famille de cette ville.

— La hausse sur les grains ne s'est pas soutenue. La moyenne pour toute la Belgique, pendant la première semaine de janvier, a été de : 12 fr. 86 c. le froment blanc; 13 04 le froment roux; 8 77 le seigle; 5 89 l'avoine.

— On lit dans le *Messenger de Gand*, du 28 janvier :

« Hier, dans l'après-midi, de prétendus amateurs s'étaient transportés en grand nombre, à un spectacle digne des temps d'ignorance et du règne de l'inquisition espagnole: c'était un combat d'un tigre contre un taureau. Ce combat a présenté les plus horribles scènes; le taureau saisi par les narines, et foulant aux pieds son ennemi; le tigre écrasé, disloqué, obligé de lâcher prise, puis reprenant vigueur; des chiens lâchés dans l'arène, s'acharnant par derrière sur le taureau que le tigre combattait en tête; du sang, des cris, des enfants épouvantés, des spectateurs fuyant, des sifflets, des huées, et au milieu de tout cela une dame élégante, riant, folâtrant et se délectant d'un spectacle qui inspirait le dégoût et l'aversion même à la multitude ignorante. Tel a été le délassement offert au 19^e siècle à la population de Gand, dans un cirque construit sur la place des Récollets. Il est probable du reste que la police ne permettra pas le renouvellement de ces aménités de cannibales. »

— Il y a plusieurs jours, nous avons annoncé que l'union des douanes obtenue par la Prusse, donnait déjà lieu à quelques plaintes dans diverses parties des états allemands. Il paraît que les villes anséatiques surtout, en ressentiront le contre-coup. Déjà des plaintes se sont élevées à Francfort. Voici maintenant ce qu'on écrit de Hambourg, à la date du 18 janvier :

« On craint, non sans raison, que l'extension du système de douanes prussien ne cause à l'industrie de notre ville un notable préjudice. En effet nos raffineries de sucre servaient presque exclusivement la Saxe et les parties limitrophes de la Bavière; mais maintenant les droits que paie cet article forment l'équivalent d'une prohibition, et nos fabriques ne peuvent plus soutenir la concurrence avec les fabriques prussiennes sur ces marchés. Si l'on prend en considération que cette branche d'industrie a occupé jusqu'à ce moment plus de 8,000 ouvriers, qui forment une classe particulière de la

population de Hambourg, et ne sauraient être facilement employés à d'autres travaux, on concevra aisément que la décadence des raffineries de sucre soit de nature à affecter vivement notre cité. Lors de l'inventaire des marchandises qui a été fait à Leipzig avant le nouvel an, nos négocians en marchandises anglaises se sont assez bien tirés d'affaires, soit parce que l'on a procédé avec une grande négligence relativement aux déclarations faites, soit parce qu'on leur a bonifié plus d'un tiers des droits d'entrée fixés par le tarif. On dit qu'une maison a fait ainsi un bénéfice de plus de 200,000 rixdaler banco. »
(*Journal de Francfort.*)

— La circulaire ministérielle suivante vient d'être adressée aux membres de la chambre des communes d'Angleterre :

Downing's street, 9 janvier.

« Monsieur, la convocation du parlement étant fixée au 4 février, et d'importants objets devant être, sans délai, mis en délibération, je prends la liberté de vous inviter à vous rendre à la chambre des communes, le jour indiqué.

« J'ai l'honneur, etc. » *Althorp.*

— Voici l'état des sommes qui ont été dépensées depuis 1815 jusqu'à la fin de 1827, pour la construction et l'armement des forteresses de la Belgique, dont l'énumération suit :

Maestricht, fl. 3,125,000; Liège, 2,885,000; Huy, 509,000; Namur, 5,165,885; Dinant, 425,000; Mariembourg, 265,000; Philippeville, 304,000; Bouillon, 50,000; Charleroi, 6,540,000; Mons, 55,423,427; Ath, 5,388,000; Menin, 3,993,000; Ypres, 3,958,497; Nieuport, 4,530,000; Ostende, 5,537,000; Anvers, 3,000,000; Tournay, 4,089,000; Termonde, 2,989,057; Audenaerde, 3,378,000; Gand, 3,317,590. Les dépenses pour le matériel de l'artillerie et l'armement de ces différentes forteresses, s'élèvent à 13,500,000. Tot. fl. 84,364,356; en francs, 178,548,744.

— On lit dans le *Journal de Namur* :

« En disant que c'était le parti orangiste qui provoquait au pétitionnement, nous ne nous étions pas trompés. Nous avons en effet sous les yeux une pétition qui a été écrite sur une copie faite de la main d'un avocat de notre ville, connu par l'exagération de ses opinions orangistes; elle a été adressée à une personne habitant une commune rurale peu éloignée, et était accompagnée d'une apostille sur papier rose, par laquelle on faisait savoir que les croix étaient valables, dès qu'elles étaient certifiées. Quel est le but de toutes ces menées? Croit-on que le parti orangiste soit épris d'une affection véritable pour cette industrie, qu'il dit être souffrante? Croit-on qu'il lui importe beaucoup que le consommateur paie quelques liards de plus à la livre de viande ou de pain pour enrichir d'autant le producteur? Non sans doute; mais c'est du trouble qu'il lui faut à l'intérieur, et il espère qu'à l'étranger, toutes ces pétitions annoncées avec ostentation par ses journaux, retarderont encore la conclusion définitive de nos affaires. Il espère aussi que ces pétitions pourront servir à prouver qu'il existe en Belgique une masse de personnes mécontentes du nouvel ordre de choses, tandis que parmi les signataires la plupart n'ont pas apprécié la portée réelle de semblables pièces. Nous engageons les orangistes à mettre plus de bonne foi dans leurs démarches, et à adresser tout d'un coup à la représentation nationale une pétition pour demander le rappel de la famille d'Orange, puisque c'est là qu'ils espèrent venir. Mais, bon Dieu! grâce de ces doléances hypocrites, si déplacées au moment même où personne n'ignore que des négociations sont entamées avec le gouvernement français, pour le rapport de ces droits contre l'agriculture réclame, et qui sans doute existaient long-temps avant la révolution. »

— Les nouvelles d'Espagne et de Portugal sont aujourd'hui dépourvues d'intérêt. Le *Globe*, journal du ministère anglais, publie quelques considérations sur les changemens qui viennent d'avoir lieu dans le cabinet de Madrid. (*V. Londres.*)

— Le concert de M. Henchonne, professeur au conservatoire, aura lieu demain vendredi. Il est inutile de le recommander, nous sommes certains qu'il réunira une société nombreuse. Le public se

fait comme un devoir de venir tous les ans applaudir au talent si remarquable du bénéficiaire.

Le *Constitutionnel* annonce aujourd'hui que le maréchal Maison, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, a reçu de l'empereur Nicolas l'accueil le plus flatteur (v. Paris.) Voici ce qu'on lit d'autre part dans une lettre de Berlin en date du 20, et insérée dans la *Gazette d'Augsbourg*, qui a comme on sait, un caractère semi-officiel :

« Par la médiation du cabinet autrichien, le différend entre les cours de Saint-James et de Saint-Petersbourg, relativement à la question orientale, est aplani. Par suite des démarches de l'ambassadeur d'Autriche à Londres, le ministre anglais a envoyé vers le 22 décembre dernier, à Saint-Petersbourg, une note dans laquelle il serait dit qu'à la vérité des armemens pour la Méditerranée avaient été ordonnés, sur des nouvelles alarmantes reçues de Constantinople, et relatives aux armemens commandés par la Russie, qu'en cela le ministère avait dû céder à l'opinion publique, parce que, surtout depuis quelque temps, les journaux de l'Europe avaient représenté les dessins de la Russie comme très dangereux, mais qu'ayant reconnu maintenant que les avis de Constantinople étaient exagérés, il avait ordonné de suspendre les armemens, et qu'on se bornerait au renouvellement de la station anglaise dans la Méditerranée; qu'enfin le ministère britannique comptait, relativement à la question turque, sur la loyauté de l'empereur Nicolas, etc. »

Cette lettre ajoute que la France est maintenant rassurée sur les motifs et les résultats de l'entrevue des monarches à Schwedt et à Munchengrätz, et du congrès ministériel qui se tient à Vienne. Les chances de paix paraissent donc plus fortes que jamais.

On lit dans l'*Emancipation* :

« Le conflit municipal de Liège, s'il venait à se prolonger et à prendre un caractère plus sérieux, ne peut manquer de fournir à l'étranger l'occasion de nouveaux jugemens erronés, le sujet d'extravagantes exagérations. Qui sait si déjà dans un incident qu'une malheureuse lacune législative suffit pour expliquer, on ne cherche pas le germe d'une future dissolution? Qui sait si le cabinet hollandais n'a pas vu déjà les approches d'une guerre civile dont sa garnison de Maestricht recevra bientôt l'ordre de profiter au besoin? Pendant que la diplomatie allemande délibère, pendant que le prince d'Orange confère avec l'empereur de Russie, qui sait enfin comment une circonstance sans portée, sans aucun but politique peut être modifiée, interprétée, acquiescée de l'importance, arrêter des résolutions, influencer certaines réponses. Nous le sentons vivement, nous le reconnaissons, mais c'est parce que nous espérons qu'à Liège on sentira non moins vivement tous les inconveniens qui résulteraient d'une scission purement apparente que nous n'en concevons aucune inquiétude. Quand de part et d'autre il y a intérêt commun à se concilier, nous ne pouvons douter qu'on ne finisse par se rapprocher. »

QUE FAUT-IL FAIRE ?

Une circonstance domine tous nos débats, et il nous semble qu'on n'y donne pas l'attention qu'elle mérite, c'est que tous ensemble, majorité et minorité, conseil et collège, tout le monde fait du provisoire.

La grande, la seule chose en question dans tout ceci, ça été le principe de la publicité; le reste n'est qu'une suite de formes données à un même sentiment, à un même but. Il ne peut venir à l'esprit de personne que la classe intellectuelle et propriétaire de notre ville ait voulu se séparer du centre, introduire l'anarchie dans les pouvoirs de l'état, rompre l'unité nationale. Liège où la révolution a été pensée avant son exécution et qui a pris dans cet événement une si grande part d'enthousiasme et d'énergie, Liège certainement ne vise point à un isolement anarchique qui serait un prélude à la perte de la nationalité. Nos idées sont trop énergiques et trop consistantes pour prendre l'initiative de la destruction après avoir pris l'initiative de l'œuvre. Comme nous le disions, il s'est agi de la conquête d'un principe.

On ne s'est point sans doute rendu un compte bien précis, bien clair de la série d'actes qui ont suivi la résolution d'adopter la publicité des séances, mais tous ces actes y remontent naturellement comme à leur point de départ. Comme toutes les populations énergiques, nos compatriotes exécutent avec un peu de passion ce qui a été conçu avec méditation et avec calme. Mais que signifiait, au fond, la destitution, inconstitutionnelle d'ailleurs, de M. Dejaer? Elle signifiait, nous ne voulons pas d'opposition à la publicité. Que signifiait et le refus d'obtempérer à la décision des états, et la rupture avec la majorité et le remplacement de M. Dejaer par les électeurs? Tout cela nous semble une même chose, au fond, c'est toujours la publicité.

Si donc on n'a voulu ni transgresser des attributions, ni rompre avec l'unité, ni encourager ceux qui appellent la division des citoyens, que faut-il faire? résister aux droits de l'autorité supérieure qui, lorsqu'ils émanent de la constitution, sont pour cette autorité, des devoirs d'autant plus respectables qu'ici, ils sont bien pénibles à exercer: résister, disons-nous? mais où cela conduit-il?

Nous l'avons dit en commençant, tout cela, c'est du provisoire: l'organisation définitive qui doit sortir bientôt du travail de la chambre des représentants, cette organisation menace tous les précédens que nous aurions consacrés. En définitive, il faudra toujours que la résistance s'arrête devant l'interprétation que la constitution, dans cette partie, va recevoir de la représentation nationale.

Ainsi le seul effet durable, le seul résultat qui puisse avoir vie, c'est l'impression que la municipalité de Liège aura produite sur ceux qui vont discuter et arrêter la loi communale.

L'attitude des membres les plus exigeans en fait de libertés locales est par conséquent toute tracée par l'intérêt bien entendu, c'est l'attitude de la modération. Les opinions fédéralistes sont, à l'instinct qu'il est, en instance auprès des auteurs de la nouvelle loi, pour obtenir la somme la plus forte de libertés locales. La chambre va fixer, en face d'une expérience faite, la part qu'il faut donner à la centralisation et celle qu'il faut faire à la décentralisation. Ce que peuvent désirer les partisans les plus ardents de ce dernier principe ce n'est point la destruction de certaines garanties qui rendraient la constitution impraticable, telles par exemple que l'exécution forcée des lois générales, la délimitation des pouvoirs; mais c'est l'extension de toutes les garanties municipales qui n'ont pas un point de contact essentiel avec les garanties nationales. Et nous mettons sur cette ligne, le principe de la publicité. Mais si la chambre s'imaginait que l'esprit local ne sait pas agir dans sa sphère d'action sans le désir d'empiéter; la chambre qui s'inquiète, avant tout, de l'unité nationale, pourrait n'être préoccupée que de la pensée exclusive de fortifier le pouvoir et d'apporter des restrictions au système municipal; ici de notre part, la force est dans la modération, et la résistance n'aurait lieu dans l'intérêt de personne, si ce n'est de ceux qui veulent non ce qui est, mais ce qui a été.

VILLE DE LIEGE.

Procès-verbal de la séance du conseil de régence du 14 janvier 1834, convoqué en conformité de l'art. 62, à la demande des onze membres.

Présens: MM. Louis Jamme, président; Scronx, Frankinet, Delfosse, Hubart, Nagelmackers, Raikem, de Behr, de Laminne, Richard, Billy, Dehassé, Burdo, Lombard, de Stockhem, Dewandre, Bayet, Francotte et Lefebvre.

La séance s'ouvre à 5 heures 1/4 du soir. On lit le procès-verbal de la séance du 10 de ce mois, soumis à l'approbation. Il porte, en ce qui concerne l'affaire de M. Dejaer-Bourdon, ce qui suit:

« Le conseil accorde la priorité au rapport des bourgmestre et échevins relatif à la lettre des états-députés du 4 janvier courant, par laquelle ils invitent la régence à surseoir à l'exécution de la décision du conseil du 14 décembre dernier, portant que M. Dejaer-Bourdon sera remplacé dans les fonctions d'échevin. »

« Chargés, disent-ils, de l'exécution des actes du conseil, ils ont, à la majorité de quatre contre un, décidé que les électeurs municipaux seront convoqués pour procéder le 15 de ce mois au remplacement de MM. Plumier, Defooz et Dejaer en la qualité d'échevin; et ils ajoutent que, bien qu'assumant toute la responsabilité de cette détermination, ils invoquent les lumières du conseil, et demandent son avis. »

« Ils concluent néanmoins à ce qu'il n'y a pas lieu de surseoir au remplacement dudit M. Dejaer. »

« M. Delfosse appuie cette conclusion. »

« M. Frankinet parle dans le sens contraire. »

« On soulève la question de savoir si la dite lettre des états-députés, portant pour suscription: *A la régence de la ville de Liège*, est adressée aux bourgmestre et échevins. Il est résolu que c'est au collège des bourgmestre et échevins que s'adressent les états-députés, et non au conseil, résolution prise à la majorité de 16 voix contre 4. M. Richard a seul voté négativement sur cette question. »

« M. Nagelmackers demande qu'on pose la question de savoir si le conseil est compétent. Ensuite des observations de M. Delfosse elle est mise aux voix dans les termes suivans: Le conseil est-il compétent pour statuer sur l'invitation du surseoir adressée au collège par la députation des états le 4 janvier courant? »

« Il est décidé à la majorité de seize voix contre une que le conseil n'est pas compétent. »

« M. Richard est le seul membre dont le vote a été négatif. » M. Delfosse fait observer que la compétence du collège des bourgmestre et échevins résulte de la décision qui précède, et il demande que ce point soit mentionné au procès-verbal. Cette demande, qui reste sans opposition, est accueillie favorablement par le conseil. »

Une discussion s'élève. Plusieurs membres font des observations sur cette rédaction. On pourrait en inférer, disent-ils, qu'ils ont entendu se prononcer sur l'incompétence absolue du conseil, tandis qu'ils soutiennent qu'ils n'ont pas voté dans ce sens.

D'autres membres combattent vivement cette dernière allégation, et disent que les questions telles qu'elles ont été rédigées et posées ne permettent pas d'admettre le sens qu'on veut y attacher, et que, d'ailleurs, la conséquence que M. Delfosse a tirée de la décision prise, conséquence admise par le conseil, repousse également cette interprétation.

L'appel nominal a lieu, et la rédaction ci-dessus du procès-verbal de la séance du 10 de ce mois est rejetée par neuf voix contre huit. MM. Raikem et de Behr qui n'étaient pas présents à la dite séance se sont abstenus de voter.

Ont voté contre: MM. Frankinet, Nagelmackers, de Laminne, Richard, Burdo, Lombard, de Stockhem, Dewandre et Francotte. — Pour: MM. Jamme, Scronx, Delfosse, Hubart, Billy, Dehassé, Bayet et Lefebvre.

Un membre fait observer qu'on pourrait cependant admettre la dite rédaction; si le dernier paragraphe était supprimé. Ce paragraphe est ainsi conçu:

« M. Delfosse fait observer que la compétence du collège des bourgmestre et échevins résulte de la décision qui précède, et il demande que ce point soit mentionné au procès-verbal. Cette demande, qui reste sans opposition, est accueillie favorablement par le conseil. »

Cette suppression mise aux voix est décidée à la majorité de neuf voix contre huit; et la rédaction ci-dessus transcrite du procès-verbal de la séance du 10 janvier 1834 est approuvée ainsi que la partie qui se rapporte à l'affaire déléguée à huis-clos, sauf le retranchement du dit paragraphe. La votation sur ce dernier objet a été la même que celle qui a eu lieu sur la question précédente. MM. Raikem et de Behr se sont également abstenus.

Il est huit heures moins un quart du soir: MM. Jamme, président; Scronx, Delfosse, Hubart, échevins; Billy, Dehassé, Bayet et Joseph Lefebvre font la protestation suivante; savoir:

« Attendu que, dans la séance précédente, le conseil a décidé à la majorité de seize voix contre une qu'il n'était pas compétent pour statuer sur l'invitation de surseoir adressée au collège des bourgmestre et échevins par la députation des états; »

« Attendu que, sur la demande de M. Delfosse, il a été admis à l'unanimité que de cette décision résultait la compétence du collège des bourgmestre et échevins; »

« Attendu que ces faits évidens sont déniés; »

« Les soussignés protestent contre toute rédaction du procès-verbal qui serait contraire à la vérité de ces faits. »

« Liège, le 14 janvier 1834. »

Et ces derniers se retirent sans que la séance soit levée.

Le président, signé, Louis JAMME.
Le secrétaire, signé, DEMANY.

Les membres restans sont: MM. Frankinet, Nagelmackers, Raikem, de Behr, de Laminne, Richard, Burdo, Lombard, de Stockhem, Dewandre et Francotte.

M. Frankinet, échevin par interim, remplace le président absent. Il met aux voix la question portée à la convocation; savoir: « Y a-t-il lieu, dans l'état actuel des choses, à surseoir au remplacement de M. Dejaer, membre de la régence? »

La parole est successivement donnée à MM. Nagelmackers, de Behr et Raikem. — Ils pensent qu'il y a lieu d'adopter l'affirmative.

L'appel nominal est fait et cette question est résolue affirmativement à l'unanimité.

En conséquence, le conseil décide qu'il sera sursis au remplacement de M. Dejaer, en qualité de membre de la régence; et que la présente décision sera de suite mise à exécution, imprimée, publiée et affichée dans la salle de l'assemblée des électeurs qui se réuniront demain pour le remplacement de MM. Plumier et Defooz, échevins démissionnaires.

Lecture est donnée de la partie du présent procès-verbal qui commence par ces mots: « Il est huit heures moins un quart du soir, MM. . . . et elle est approuvée séance tenante. »

La séance est levée à neuf heures et demie du soir.

Pour le président absent, signé, FRANKINET.

Pour copie conforme: Le secrétaire de la régence, DEMANY.

Le conseil de régence tiendra séance publique samedi prochain 17 février à 5 heures du soir.

L'ordre du jour sera affiché dès demain, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Liège, le 30 janvier 1834.

Les bourgmestre et échevins, Louis JAMME.

VARIÉTÉS.

QUELQUES PARTICULARITÉS LOCALES SUR LES FUSÉES A LA CONGRÈVE.

Les journaux ont donné dernièrement quelques détails sur l'histoire des fusées à la Congrève. Des notes qui nous ont été communiquées depuis lors nous mettent à même de publier quelques particularités nouvelles, relatives aussi à ces fusées, que Congrève, soit dit par parenthèse, ne reconnaît plus s'il revenait, tant elles sont perfectionnées.

En 1829, les États-Unis dépêchèrent en Europe un officier d'artillerie, de Philadelphie, pour chercher à découvrir le mode de fabrication de ce projectile.

Cet officier ayant tenté, en vain, de se procurer quelques renseignements à Woolwich, et ayant appris que Bedford venait de vendre le procédé au gouvernement français, vint s'établir pendant trois mois à Metz; là il se lia avec quelques ouvriers dont il obtint successivement et à prix d'or tous les instrumens, les matières ou les mesures exactes des outils inamovibles.

Muni de tout ce qu'il lui fallait, il exécuta quelques fusées d'essai, et eut même l'imprudence de les tirer dans la campagne, où il perça à deux mille pas un arbre qu'il désirait atteindre. Cette expérience éveilla l'attention du commandant de la place, qui fit arrêter Bedford comme complice, et le menaça de lui faire perdre la place de cinq mille francs qui lui est donnée à vie pour son marché, indépendamment d'une somme de vingt-huit mille francs qu'il avait reçue à son arrivée.

On soupçonna l'Américain, qui n'eut que le temps de passer en Belgique, d'où il envoya à Bedford un certificat constatant que ce chef ouvrier n'était pour rien dans la communication des procédés qu'il s'était procurés par une autre voie.

Cet officier ayant entendu parler de quelques découvertes en artillerie, possédées par un de nos compatriotes, M. J..., vint lui en demander communication; celui-ci ne consentit à les lui livrer qu'en échange des fusées à la Congrève. Après quelques difficultés le marché fut conclu, et le secret de ces fusées resta à Bruxelles.

Le prince Frédéric en ayant eu connaissance, fit proposer à M. J... d'en faire l'acquisition au prix de dix mille florins.

La négociation en était là, quand éclata la révolution. On se rappelle les bruits étranges qui coururent dans Bruxelles et au camp hollandais: chacun des partis accusait l'autre d'avoir lancé des fusées à la Congrève; tout le monde avait vu, et même touché, des fusées à la Congrève.

Le prince Frédéric, dupe lui-même de ces bruits, désigna M. J... comme étant le seul qui eut pu avoir de ces projectiles, et Libri Bagnano, dans son livre de mensonges sur la révolution, prétendit que M. J... était monté sur les tours de Ste.-Gudule, et que de là il avait lancé beaucoup de ces projectiles sur la ville, pour faire croire qu'ils partaient du camp hollandais et exaspérer ainsi la population. Les journaux hollandais aussi accréditèrent cette fable, et les débiteurs du sieur J... en bons patriotes, refusèrent tout règlement de compte à ce traître, qui, notez-le bien, se trouvait à Paris à l'époque où les fusées avaient été prétendument lancées.

M. J... à son retour, bien convaincu qu'il n'existait de fusées à la Congrève que dans l'imagination et non dans les caissons des deux armées, se crut obligé d'offrir par les journaux une prime de mille florins à celui qui pourrait prouver qu'il y eût eu d'autres fusées, dans Bruxelles cerné par l'ennemi, que celles dont il possède les plans, et qu'il n'a communiqués à personne.

Comme on le pense bien, personne ne se présenta, pas même ceux qui prétendent en avoir manées...

Nous avons dit plus haut que ces fusées sont tellement perfectionnées que Congrève ne les reconnaît plus. En effet, la queue qui se trouvait en dessus de la gargousse se trouve maintenant au centre, et leur direction est aujourd'hui mieux assurée que celle d'un boulet lancé par le canon.

Les quatre seules puissances qui les possèdent les tiennent fort secrètes et en font de grands approvisionnements pour s'en servir au besoin.

Toutes les tentatives faites par la Hollande pour se les procurer, sont restées sans résultat, bien qu'il se soit présenté de temps en temps des individus qui prétendaient pouvoir se les procurer, si on voulait leur faire quelques avances pour débaucher des ouvriers de Woolwich, mais la division du travail est tellement bien entendue et surveillée dans cet arsenal, que chacun d'eux n'a aucune communication avec les autres, et ne pourrait apporter qu'une mince fraction du tout. Les officiers eux-mêmes ne sont point initiés aux manipulations diverses qui constituent cette arme, aussi meurtrière qu'effrayante par ses effets; et la fabrication en est un problème, dont on ne se procure pas facilement la clef.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 29 janvier.

Naissances: 7 garçons, 1 fille.

Décès: 2 filles, 1 homme, savoir: Jean Pierre Jos. Ory; âgé de 48 ans, tonnelier, derrière Sainte Catherine, célibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 30 janvier, abonnement courant, le *Philtre*, grand opéra en deux actes, musique d'Auber, précédé par *Frontin-Mari-Garçon*, vaudeville en un acte.

AVIS.

Dans le but de ramener la tranquillité au spectacle, le directeur a l'honneur d'informer le public qu'il cédera son bail pour la campagne prochaine qu'il en prend l'engagement formel.

Il espère donc pouvoir continuer avec sécurité ses représentations jusqu'à la fin de cette année en usant des moyens qu'il a en son pouvoir pour varier le répertoire autant que possible et assurer l'existence de ses artistes et des nombreux employés de son administration. Aug. SANSE.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. — Grand BAL paré et masqué, dimanche 2 février. Les bureaux seront ouverts à huit heures précises, le bal commencera à neuf heures. Prix d'entrée: 2 francs.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SALLE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION.

VENDREDI 31 JANVIER 1834,

GRAND CONCERT vocal et instrumental donné par L. HENCHENNE, professeur au Conservatoire royal de musique.

PROGRAMME.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Olimpie, par Spontini.
- 2^o *Mentre Francesco*, duetto del signor Coccia, chanté par MM. de Mondonville et Bouchi.
- 3^o Variations pour violon par Mayseder, exécutées par M. Wilmotte, élève du Conservatoire.
- 4^o Stances des Jeux Floreux, chantées par M. Bouchi.
- 5^o 1^{er} solo de concert (en forme de scène) pour flûte, composé par Fürstenau, suivi d'un rondo de Tulou, exécutés par L. Henchenne.

2^o PARTIE.

- 1^o Grande ouverture et marche triomphale, composée pour la fête musicale de Cologne, par F. Ries.
 - 2^o Air chanté par Mlle. Toméoni
 - 3^o Introduction et variations sur une marche favorite, composées et exécutées par L. Henchenne.
 - 4^o Romances chantées par M. de Mondonville.
 - 5^o Grand pot-pourri sur des motifs de Zampa, composé par L. Henchenne, exécuté par l'harmonie liégeoise.
- On commencera à 6 heures. — Le bureau sera ouvert à 4 heures. — Prix d'entrée: 3 francs.

SOCIÉTÉ DE REDOUTES.

La 8^e et dernière REDOUTE aura lieu mercredi 5 février

PRIX FIXE.

AU MAGASIN, rue PONT-D'ISLE, n^o 852, deuxième maison en montant à droite.

DIMINUTION CONSIDÉRABLE DE PRIX.

Assortiment complet de quincailleries fines et objets de nouveautés trop long à détailler, objets de chasse en tous genres et de toutes qualités, trois mille paires d'éperons au choix, des modèles les plus modernes en cuivre, acier poli et argent neuf, mors, filets, bridons, étriers, etc., etc. Dépôt d'amorces à la marque G. de la fabrique Gevelot, de Paris.

Leur bonne qualité est tellement reconnue qu'il est inutile d'en recommander l'usage aux consommateurs; de plus, on jouira des mêmes avantages qu'en s'adressant directement à la maison de Paris. 220

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursule

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pout

A DUVIVIER, ENTREPRENEUR DE VENTES rue Velbruck, n^o 452, etant occupée à faire le catalogue d'une COLLECTION DE LIVRES dont la vente aura lieu incessamment, invite les personnes qui voudraient bien lui confier ce qu'elles auraient à vendre, à en remettre la note de suite, chez elle ou chez DUVIVIER, libraire, rue Sur Meuse. 160

Une FILLE de boutique au fait du commerce d'épicerie et d'aunage, peut se présenter au n^o 419, faub. Ste-Marguerite.

VENTE CONSIDÉRABLE DE BOIS SCIÉS.

Lundi, 3 février 1834, à dix heures précises du matin; dans le chantier du sieur L. DEEVAUX, sur le quai d'Avroy, à Liège, on vendra une quantité considérable de bois sciés, savoir: planches, quartiers, barreaux et horrons de chêne, de toute longueur jusqu'à 24, dont une grande quantité est fort sèche, wères, terrasses, posselets et pièces de bois; une grande quantité de planches, quartiers et lattes de hêtre et bois blanc; plus une quantité de rais, etc., etc. 218

() Jeudi 20 février 1834, à neuf heures, on VENDRA aux enchères publiques pardevant M. Bouhy, juge de paix, en son bureau rue St. Jean en Ile, par le ministère du notaire PAQUE, deux jolies MAISONS, ayant chacune une cour et un jardin, sises à Liège, rue du Vert-bois, n^o 358 et 359. Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire.

VENTE D'UNE BELLE MAISON.

Mardi 18 février 1834, à 3 heures de relevée, les héritiers de la Dille, Wathoz, feront procéder à la VENTE aux enchères, par M^e PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place de la Comédie.

De la GRANDE et BELLE MAISON de feu M. le chanoine Wathoz, sise à Liège, place derrière St.-Paul, n^o 515, composée savoir:

An rez de chaussée de 3 salons garnis de glaces, 2 pièces, cabinet et cuisine à ec pompe, vestibule, etc. A l'étage ed 5 chambres avec cheminées ornées de glaces, plus une chambre de domestique; au-dessus 2 vastes greniers et 2 chambres. Cette maison a une grande cour, fermée sur la place par un grillage en fer, porte cochère, remise et écurie pour 4 chevaux, pompes, baanderie et un jardin fermé de murs, aboutissant au canal couvert du quai d'Avroy.

Elle a aussi une porte donnant sur la ruelle Hasinelle. Cette propriété contient en superficie 9 perches 89 aunes, ou 2 verges grandes 5 petites, 37 pieds, faisant un total de 11,610 pieds.

S'adresser audit notaire PARMENTIER, dépositaire des titres et du cahier des charges, clauses et conditions de la vente. On peut voir et visiter ladite maison les lundi et jeudi de chaque semaine, de 10 heures à midi.

() Mardi 18 février 1834, à 2 heures, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, une MAISON, sise à Liège, rue de la Botte, n^o 397, joignant à la veuve Huskin et au St. Houf.

() VENTE d'un très-beau MOBILIER de ferme à Tourinnes.

Lundi, mardi et mercredi 17, 18 et 19 février 1834, à une heure de relevée, les enfans de madame veuve Tombeur, feront VENDRE aux enchères publiques, à leur ferme à Tourinnes, canton d'Avennes, tout le MOBILIER qui garnit la dite ferme, sans réserve, savoir:

Le premier jour.

25 chevaux de labour, dans lesquels se trouvent un bel entier âgé de 4 ans, 6 hongres dont 2 très forts, 6 jumens pleines, 6 poulains de deux ans, tous de bonne race, dont plusieurs sont propres à la monture et au cabriolet.

4 charriots avec leurs accessoires, dont un totalement neuf, un tombereau, 3 rouleaux, 4 charrues à pieds, 6 hurses, 16 paires de traits, serats, chaînes et autres attirails de labour en très bon état.

Un cabriolet avec ses harnais, etc.

Le deuxième jour.

23 bêtes à cornes, dont 18 vaches pleines, un taureau et 4 genisses, 17 truies pleines ou avec leurs jeunes, 2 verrats et 40 cochons dits nourraïns.

18 bacs en pierre, pressoir à vinaigre, 6 échelles de grange et autres, cribles et tamis propres à passer toute espèce de grains.

Le troisième jour.

100 bêtes à laine, consistant en moutons et en laitières. Enfin tous les objets restans sans exception.

Cette vente se fera à crédit moyennant caution et sous la direction de M^e JAMOULLE, notaire, à Fenne.

Les meubles meublans et autres effets se vendront les 11 et 12 mars, des affiches ultérieures en feront connaître le détail.

On DEMANDE un MAITRE pour diriger une PHARMACIE dans une petite ville aux environs de Liège. S'adresser rue St.-Séverin, n^o 697. 170

A LOUER un SUPERBE QUARTIER nouvellement décoré et indépendant au n^o 617, rue porte St.-Léonard. 05

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 27 janv. — Rentes, 5 p. 96, 105 10 fin cour., 105 25 — Rentes, 3 p. 75 40, fin courant, 75 55. — Actions de la banque, 1715 00 — Emprunt de la ville de Paris 1137 50. — Rente de Naples, 91 00; fin courant, 91 40. — Empr. Guebhard, 75 1/2; fin courant, 00 0/0 — Rente perpétuelle, 5 p. 61 3/4; fin courant, 61 7/8; 3 p. 39 0/0; fin cour. 39 1/8; différée, 00 0/0 — Cortès, 20 7/8. — Portugais, 55 1/2. — d'Haiti, 270. — Grec, 000 00 — Empr. belge, 96 7/8; fin courant 97 1/4. — Empr. romain, 91 3/4, fin courant, 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000.

Bourse de Bruxelles, du 29 janv. — Belgique. Dette active, 50 0/0 P. Emp 24 mill. 95 1/4 P. — Hollande. Dette active, 49 1/2 P. — Espagne Gueb. 78 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 3 p. 00, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 59 1/2 P. Id. Paris, 3 p. 38 0/0 P. Cortès à Lond., 00 0/0 0. Dette dif., 12 0/0 0.

Prix des grains vendus au marché de Hasselt, le 28 janvier.

Froment, l'hectolitre, 13 fr. 60 c. — Seigle, 9 20. — Orge, 9 40. — Avoine, 0 00. — Genévre, à 10 degr. 43 00

H. Tignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège